

# Animations territoriales boostées



## Cible

public  
précaire



## Thématique

accès aux droits,  
aux soins, au  
numérique et à la  
prévention



## Partenaires

EPCI, CLS, CCAS, CAF, CPTS,  
département, missions  
locales, centres hospitaliers,  
mairies, associations, acteurs  
de l'économie sociale et  
solidaire



## Période

une semaine  
d'intervention  
déployée chaque  
année sur plusieurs  
territoires ciblés

## Description

Le dispositif consiste à déployer, sur un territoire identifié à l'échelle d'une CPTS, d'un EPCI ou d'une commune, des actions d'aller-vers auprès des publics fragiles, en mobilisant les partenaires de la CPAM et les élus locaux.

Pendant une semaine, des interventions sont organisées par la CPAM, dans différents lieux de vie du territoire : marchés, CCAS, associations, structures locales, tiers-lieux de vie des publics précaires.

L'action repose sur une mobilisation coordonnée des partenaires autour des enjeux d'accès aux droits, aux soins, au numérique et à la prévention.

Une communication ciblée est déployée en amont des interventions afin de favoriser la mobilisation des publics concernés. La CPAM contacte directement certains assurés, notamment par courriel, pour les inviter à rencontrer les équipes présentes sur le territoire. En parallèle, les partenaires locaux relaient l'information au plus près des habitants via leurs réseaux et canaux de proximité.

## Objectif

Réduire les freins d'accès et mieux  
accompagner les publics fragiles.



## Résultats



En 2025, le dispositif a permis de rencontrer 450 assurés sur les territoires du Grésivaudan et de la Matheysine, avec un accompagnement adapté aux difficultés repérées en matière d'accès aux droits, aux soins, au numérique et à la prévention.

En 2026, le déploiement se poursuit sur les territoires de Grenoble secteur 6 et du Sud Grésivaudan, avec l'organisation de sept événements sur chacun des secteurs. Un troisième territoire pourrait également être intégré en fin d'année.

Les retours des partenaires et des publics sont globalement très positifs. Le dispositif contribue à renforcer le maillage territorial et favorise une meilleure coordination entre les acteurs locaux et les services de la CPAM, notamment dans le cadre des dynamiques partenariales existantes ou à venir.